

Conseil municipal

Séance du mardi 28 mars 2006 à 20 h 30

Compte rendu sommaire

1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

1-1 Comptes administratifs 2005 et article L 2241-1 DU CGCT

Le Conseil a adopté les comptes administratifs de l'année 2005 dont les éléments de synthèse sont annexés au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°1)
- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Keriforn (annexe n°4)
- budget annexe du lotissement de Maner Laou (annexe n°5)

Par ailleurs, en application de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil a pris acte du bilan des acquisitions et cessions opérées chaque année sur le territoire de la commune. L'état correspondant pour l'année 2005 est annexé au présent compte rendu (annexe n°6).

1-2 Comptes de gestion 2005 du Receveur municipal

Les comptes de gestion établis par le Receveur municipal pour l'exercice 2005 et pour l'ensemble des budgets évoqués au point n°1-1 (budget général de la Commune et budgets annexes) sont identiques aux écritures du Maire. Par conséquent, le Conseil a approuvé lesdits comptes de gestion.

1-3 Exercice 2005 – Affectation des résultats

Le Conseil a adopté les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2005 qui sont annexées au présent compte rendu (annexe n°7).

1-4 Fiscalité directe locale pour 2006

Le Conseil a décidé d'augmenter de 0. 82 % (soit la moitié de l'augmentation du coût de la vie constatée en 2005) les taux communaux et ainsi de retenir les taux de fiscalité directe locale suivants pour 2006 :

- taxe d'habitation : 12. 30 % (produit correspondant : 545 997 €),
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14. 92 % (produit correspondant : 522 200 €),
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36. 15 % (produit correspondant : 78 120 €).

Dans ces conditions, le produit fiscal attendu s'élève à 1 146 317 € hors allocations compensatrices (151 946 €).

1-5 Budgets primitifs pour 2006

Le Conseil a adopté les projets de budgets primitifs pour 2006 annexés au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°8)
- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Kériforn (annexe n°4)
- budget annexe du lotissement de Maner Laou (annexe n°5)

Le Conseil a également décidé de placer temporairement une somme de 50 000 € en bons du Trésor non négociables pour une durée de 3 mois. Cette somme provient de liquidités dont dispose la Commune suite au legs COSSEC.

Enfin, le Conseil a pris note du coût d'acquisition de la salle Louis CARIOU qui s'élève à 143.500€. Cette opération est co-financée par une subvention du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général du Finistère (30% du HT chacun)

1-6 Tarifs municipaux (prix de vente terrains en ZA)

Lors de la réunion du 6 décembre 2005, le Conseil municipal avait fixé les tarifs communaux pour l'année 2006. En particulier, le prix de vente des terrains situés en zone d'activité était fixé à 7 € par mètre carré.

Afin d'harmoniser le prix de vente des terrains à vocation économique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, le Conseil a décidé de porter à 8 €/m² le tarif correspondant.

1-7 Aménagement foncier à Croas Caër – Convention d'études

Le Conseil a décidé d'approuver les termes de la convention d'études proposée par l'OPAC de Quimper Cornouaille visant à réaliser une opération d'aménagement dans le secteur de Croas Caër. Celle-ci comporterait 3 volets : un lotissement en lots libres, une opération de location accession et un programme à destination du CAT du Pays Bigouden qui a besoin de locaux supplémentaires.

Le coût correspondant s'élève à 57 789 €.

1-8 Programme FISAC

Conjointement avec le programme d'aménagement urbain qui a été arrêté par le Conseil municipal lors de sa réunion du 28 septembre 2004, le Conseil a décidé de solliciter l'aide financière du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour contribuer à la réalisation de ce programme de travaux.

1-9 Habitat 29 – Réaménagement d'emprunts garantis

Par délibération en date du 27 novembre 1981, le Conseil municipal avait accepté d'apporter la garantie de la Commune à l'Office public départemental HLM du Finistère (désormais Habitat 29) pour permettre à l'office de réaliser un prêt pour financer la construction de logements.

Ce prêt a fait l'objet d'une renégociation visant à bénéficier d'un taux plus avantageux. Le Conseil a décidé d'accorder la garantie de la Commune sur les conditions modifiées.

1-10 Carte d'agglomération

Afin de prendre en compte les différentes extensions du réseau de collecte des eaux usées sur le territoire communal intervenues depuis 1996, le Conseil a décidé de demander la modification de la carte d'agglomération de PLONEOUR-LANVERN fixée par arrêté du Préfet du Finistère en date du 16 décembre 1996.

1-11 Contrat du service d'hygiène

Le Conseil a décidé de renouveler le contrat proposé par la société CELT'HYGIENE pour le service d'hygiène et de dératisation en 2006. L'offre s'élève à 3 000 €HT.

2 – Commission de la vie associative et culturelle

2-1 Subventions aux associations pour 2006 – 1^{ère} répartition

Le Conseil a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Dotation 2006
ARDEUR	457
Amis de la bibliothèque	3 800
Lyre Bigoudène	914
OTSI	1 117
Amzer Vak	800
Tamm Kreiz	3.10/enfant
FNACA	137
UNC / AFN	137
Assistantes maternelles	200
Club du 3 ^{ème} âge	500
Buhez Evit an Tud Coz	762
Secours populaire	400
COS du personnel communal	8 100
DIHUN (activité judo)	250
AL patins à roulettes	1 395
AL tennis de table	1 200
AL Théâtre	500
Carabine bigoudène	2 055
Footing club	810
Gym volontaire	950
Tre ar Vro	400
Plonéour football club	4 275
Club multi-sports	2 175
Twirling club	700
Hand ball club	1 335
Société de chasse	304
Récréativ' Plonéour	1 100
Les jardiniers de France	150
Mon énergie santé	200
ASPE	1 500
Bigouden darts club	240

Société protectrice des animaux	1 200
Association des petites villes de France	442. 87
Association des Maires du Finistère	1 305. 10
Stations vertes de vacances	750
AFICEJ	55
FEFIDEC	110

Le Conseil a également décidé :

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec FEFIDEC,
- de participer à hauteur de 3 000 € à l'organisation du salon du Cheval en lien avec le Comité départemental de tourisme équestre,
- de participer à hauteur de 6 000 € à l'organisation du festival de la maquette et du modèle réduit en lien avec le Comité d'organisation Festival Plonéour-Lanvern.

3 – Administration générale

3-1 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Le Conseil a pris acte des marchés suivants passés selon la formule de procédure adaptée :

- fourniture de fuel domestique pour les différents équipements communaux ; marché conclu avec l'entreprise INTER CHOC de Plonéour-Lanvern. Il s'agit d'un marché à bons de commande reconductible dans la limite d'une durée globale de 4 ans maximum,
- fourniture de mobilier scolaire ; marché conclu pour les lots 1 et 2 avec l'entreprise MECANOGRAPHIE BIGOUDENE de Pont-l'Abbé, pour un montant de 8 111. 90 €HT,
- fourniture d'un bureau pour la maison de l'enfance ; marché conclu avec l'entreprise OUEST BUREAU de Quimper, pour un montant de 1 771 €HT,
- fourniture de matériels informatique ; lot n°1 : services de la Mairie ; marché conclu avec l'entreprise SOMAINTEL NCI de Quimper, pour un montant de 5 630. 31 €HT ; lot n°2 : services extérieurs ; marché conclu avec l'entreprise EG Informatique de Pont-l'Abbé, pour un montant de 8 763. 80 €HT,
- fourniture de stores et rideaux pour les écoles maternelle et élémentaire ainsi que pour la salle Louis Cariou ; marché conclu avec l'entreprise M STORE Ets RIVIER de Quimper, pour un montant de 6 686 €HT,
- travaux de reprise des canalisations d'eaux usées à l'école élémentaire – seconde tranche ; marché conclu avec l'entreprise BIGOUD Elec de PLONEOUR-LANVERN, pour un montant de 2 125 €HT,

3-2 Programme de sécurité routière (1^{ère} tranche)

Le Conseil a validé diverses orientations destinées à améliorer la sécurité routière dans l'agglomération. Ce programme porte sur la réalisation d'un petit rond point, route de Tréguennec, à l'embranchement de la rue de Croas Caer, permettant de mieux matérialiser l'entrée de l'agglomération. Il vise aussi à la matérialisation d'aménagements sur les voies communales aux entrées sorties du hameau du Stang, au quartier de Languivoa, et sur la rue Jean Jaurès, permettant de matérialiser le stationnement latéral. Enfin, il est proposé l'installation de dispositifs de surélévation de chaussée sur les rues Traon ar Lin, route de Kersonis, route de Plogastel, quartier de Maner Laou, rue Guy Mocquet au carrefour de la rue Louis Hémon, rue Pierre

Marie Riou, rue Albert Camus. Il est également prévu de limiter la vitesse route de Kerbilaet (à 70 km/h) et de matérialiser une priorité pour la circulation piétonne.

3-3 Campagne « Fleurir la France »

Le Conseil a décidé de participer à la campagne « Fleurir la France ». Deux concours sont organisés : le concours des « villes et villages fleuris » pour les espaces communaux et le concours des « maisons fleuries » pour les espaces privés, sachant que les inscriptions au second concours sont conditionnées par une inscription au premier.

3-4 Création de postes

Le Conseil a décidé de créer les postes suivants qui s'ajoutent au tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} avril 2006 :

- un poste de rédacteur territorial
- un poste d'agent des services techniques à temps non complet de 30h/semaine,

3-5 Dénomination de voies

Le Conseil a décidé de donner les noms suivants :

- « **Hameau de Croas ar Bléon** » pour la voie du lotissement créé rue Croas ar Bléon face à l'école élémentaire,
- « **Hent Maner Laou** » pour la nouvelle voie du lotissement communal de Maner Laou,
- enfin, « **Park Tin Malo** » pour la voie desservant un lotissement privé à droite avant le lotissement de Maner Laou pour lequel les propositions sont les suivantes :

3-6 Acquisition de propriété

Le Conseil a pris acte de l'acquisition par le Maire dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, de la propriété sise rue Louis Hémon appartenant précédemment à Mme BIDEAU au prix de 107 000 €, hors frais et commission.

3-7 Programme d'économie d'eau

Le Conseil a décidé de renouveler l'opération d'aide à l'acquisition de bacs récupérateurs d'eau de pluie à destination des particuliers résidents sur la Commune. L'aide de la Commune est portée à 20 € par personne.

A Plonéour-Lanvern, le 31 mars 2006
Le Maire,

Michel CANEVET